

PARACHAT

# CHEMINI

18 AVRIL 2015  
29 NISSAN 5775

# 876



## HILLOULOT

- 30 Nissan Rabbi Haïm Vital
- 2 Iyar Rabbi Moché Zaken Mazouz
- 3 Iyar Rabbi Avraham Badouch
- 4 Iyar Rabbi Yossef Teomim "Le Péri Méguadim"

Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

## HEVRAT PINTO

Sous l'égide de  
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau  
75019 Paris - France  
Tel.: +331 42 08 25 40  
Fax: +331 42 06 00 33  
20 bis, rue des Mûriers  
69100 Villeurbanne -  
France  
Tel.: +334 78 03 89 14  
Fax: +334 78 68 68 45

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Paris Lyon Marseille

All. 20:26 20:11 20:05

Fin 21:37 21:18 21:10

# La Voie à Suivre

7"02

Rabbi David Pinto Chlita

« Moché dit à Aharon : "C'est là ce qu'avait déclaré Hachem en disant 'Je veux être sanctifié par ceux qui M'approchent et glorifié à la face de tout le peuple !'" Et Aharon se tut. » (Vayikra 10, 3)

Lorsque Aharon a appris la mort de ses deux fils, il s'est tu, comme il est écrit « Aharon se tut » (Vayikra 10, 3). Le silence d'Aharon révèle qu'il a accepté le jugement divin sans poser de questions, qu'il a accepté la sentence avec amour, sans mettre en cause la décision de Hachem de punir ses fils, qui plus est le jour de l'inauguration du Sanctuaire. Il a compris que D. savait prendre la décision la plus juste : S'Il avait jugé bon de faire mourir ses fils le jour de l'inauguration du Sanctuaire, qui est un jour aussi joyeux pour D. que celui de la Création du monde, c'était certainement la meilleure décision, même si elle était difficile à accepter.

Le silence d'Aharon vient délivrer un message aux générations suivantes : il ne faut pas poser de questions sur les actions de D. Même s'il nous arrive un événement qui nous semble incompréhensible, il nous faut accepter la sentence divine avec amour, et remercier D. pour le mal comme on Le remercie pour le bien.

Parfois, le jugement divin semble aller contre toute logique. Par exemple, il arrive qu'un homme qui a toujours fait de la charité et distribué sa fortune en bienfaisance fasse soudain faillite et perde tous ses biens. Il peut aussi arriver que quelqu'un qui a veillé, durant toute sa vie, à respecter ses parents avec dévouement meure à un âge précoce, alors qu'il est écrit (Chemot 20, 11) : « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent. » Apprenons donc à ne pas chercher à analyser et à interpréter nos simples observations en disant « Untel est tsaddik et il a des malheurs, alors qu'Untel est impie et il est récompensé. » Au contraire, il nous faut intégrer l'idée que D., qui « scrute les reins et le cœur », sait ce qui est le meilleur pour nous. Seulement, avec nos sens restreints et notre vision limitée, nous ne sommes pas en mesure de saisir et de comprendre où est le véritable bien.

Nous prions tous les jours D. de ne pas nous confronter à une épreuve, et nous demandons à être bénis par une bonne descendance, la subsistance, la santé, la joie, etc. Mais sachons que justement le fait de tout avoir et de ne manquer de rien est un signe que Hachem ne souhaite pas avoir de lien avec nous, puisque « celui qu'Il aime, Hachem le châtie ». Autrement dit, D. châtie et éprouve Ses fils, car Il les chérit et désire entendre leur prière et leur cri.

A ce sujet, certains s'interrogent sur la malédiction infligée au serpent : « Tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie. » On trouve de la poussière partout, le serpent n'a donc aucun effort à fournir pour se nourrir. Ainsi, il semblerait qu'il s'agisse davantage d'une bénédiction que d'une malédiction : en effet, qu'y a-t-il de mieux qu'une subsistance en abondance et facile d'accès ?

Les maîtres du moussar expliquent que Hachem a agi intentionnellement en mettant à la disposition du serpent de quoi se nourrir généreusement et

facilement : Il ne voulait pas que le serpent Le sollicite et L'implore de lui envoyer de quoi manger. En effet, D. était tellement en colère contre cet animal, qui avait incité l'homme à la faute, qu'Il ne voulait pas entendre sa voix et sa demande, même pour de la subsistance. C'est pourquoi Il a mis à sa disposition de quoi manger en tout lieu, afin qu'il se débrouille par lui-même et n'ait pas besoin de prier Hachem. En effet, s'adresser à D. est en soi un mérite, qui n'est pas donné à tout le monde.

C'est à ce sujet que nos Sages affirment que D. désire la prière des tsaddikim, et c'est pourquoi Il les éprouve. La prière des justes plaît tant à D. qu'Il leur envoie une difficulté ou une épreuve afin qu'ils se tournent vers Lui. Nous savons que lors des six jours de la Création, Hachem a disposé les plantes dans la terre, mais n'a pas fait tomber la pluie pour faire pousser l'herbe et les végétaux. Il a attendu qu'Adam prie pour la pluie, car Il aime la prière des justes. Nos Sages nous ont enseigné (Ta'anit 25b) qu'une pluie qui tombe avant qu'on ne l'ait demandée n'est pas un bon signe et prouve que D. n'attend pas la prière de Ses fils. En revanche, celle qui tombe une fois la prière récitée à cet effet vient nous montrer que Hachem était déjà prêt et disposé à faire pleuvoir, mais que par amour pour nous, Il a attendu notre prière pour mettre Son intention à exécution.

Durant toute notre vie, nous prions D. de ne pas nous envoyer d'épreuves, car nous ne savons pas si nos forces nous permettront de les surmonter. Mais à partir du moment où Hachem choisit de nous éprouver, il nous faut accepter cette difficulté avec amour et la surmonter avec courage. En effet, on ne subit d'épreuve que si l'on a les forces et les capacités d'y faire face.

Aharon non plus n'a pas demandé à avoir d'épreuve. Mais lorsque Hachem lui a envoyé le malheur de la mort de ses deux fils le jour de l'inauguration du Sanctuaire, il a accepté cette épreuve avec amour en sachant qu'elle était le signe de la grandeur de ses fils et de l'immense amour de D. pour lui et ses enfants. C'est pourquoi « Aharon se tut. »

Concluons avec la parabole suivante : un père et son fils se promenaient dans la forêt, quand soudain le fils a faussé compagnie à son père et a disparu dans les profondeurs de la forêt. Les deux s'appelaient mutuellement, et après un long moment, ils ont fini par se retrouver. Le père n'avait cessé de marcher aux côtés de son fils, mais c'est ce dernier qui s'était écarté du chemin et éloigné de lui. Quand ils se sont retrouvés, le père a puni son fils et lui a reproché de ne pas avoir respecté les règles élémentaires de la prudence en s'éloignant de lui. Mais alors que le père le frappait, le fils lui disait : « Papa, je suis prêt à recevoir tes coups, tant que je suis près de toi. »

De la même manière, Aharon a accepté le coup que D. lui a asséné en lui prenant ses deux fils. Mais il était prêt à accepter cela avec amour, car la mort de ses fils prouvait qu'à présent, D. Se trouvait parmi les bnei Israël. Malgré leurs fautes, Il ne S'est pas éloigné d'eux, mais les a frappés en restant en leur sein. Or, tant que Hachem reste aux côtés de Ses enfants, même les coups qu'Il leur assène ont un goût différent et sont davantage appréciés.

« Maintenant ? » s'étonna le chamach Reb Chemouël, de la demande inopinée du tsaddik Rabbi Israël de Rojine, tard un après-midi de veille de Chabath, de convoquer le Rav de la ville, Rabbi Chelomo (auteur de Beith Chelomo), qui était connu dans le domaine de la halakhah.

Le tsaddik de Rojine s'était arrêté en chemin dans la ville de Skola pour y passer le Chabath. Il était déjà allé au mikvé et portait ses vêtements de Chabath, quand tout à coup il se mit à marcher de long en large dans la cour. Au bout d'un certain temps, il s'arrêta, le regard fixé sur un point invisible, et donna l'ordre à son serviteur de faire venir le Rav de la ville.

Le Rav se rendit en hâte dans la maison où était descendu le tsaddik, l'étonnement peint sur le visage. Qu'y avait-il de si pressé ? Pour quelle raison l'avait-on fait venir au moment précis des préparatifs du Chabath ?

Le Rabbi lui demanda de s'asseoir à côté de lui et se mit à lui raconter une histoire. Le Rav s'étonnait du moment que le tsaddik avait choisi pour cela.

L'histoire concernait un juif qui avait toutes les qualités. Il était honnête, servait D. fidèlement, étudiait, et il était aussi très riche. Bien qu'extrêmement occupé, il trouvait le temps d'aider les nécessiteux, et sa générosité était proverbiale. Il fixait également des temps à l'étude de la Torah. Ce juif, raconta le Rabbi, était déjà âgé, e laissait des fils craignant D. qui marchaient dans ses voies.

Il était si connu pour sa droiture que beaucoup de gens lui confiaient leur argent à garder. Les sommes en litige restaient chez lui jusqu'à ce qu'un verdict ait été donné. Les veuves et les orphelins le choisissaient comme gardien fidèle de leur argent. Il rendait toujours ce qu'on lui avait confié au moment où on le lui demandait.

Un jour, ce riche eut l'occasion de faire une excellente affaire avec les autorités. Selon toutes les prévisions, cela devait lui rapporter des bénéfices très substantiels, et qui plus est, cela n'impliquait aucun danger.

On demandait à ceux qui étaient intéressés par l'affaire de confier une somme d'argent respectable en caution. Le contrat stipulait qu'il devait être signé à tout moment où cela serait demandé. Il y avait également une clause selon laquelle le fait de n'avoir pas observé l'une quelconque des conditions entraînerait la perte immédiate de la totalité de la caution.

Le commerçant accepta l'affaire, mais découvrit alors qu'il ne possédait pas la somme exigée en caution. Une idée lui vint : cet argent ne devait servir que de garantie. Or il avait chez lui beaucoup d'argent qui restait là sans aucun mouvement. Qu'importait à ceux qui le lui avaient confié où se trouvait cet argent, dans un tiroir de sa table ou dans un coffre du Trésor ?

Il réfléchit bien, et finit par décider qu'il lui était permis de l'utiliser en garantie. Tout était rédigé et prêt à être signé chez le fonctionnaire responsable, quand tout à coup, catastrophe !

Le fonctionnaire en question haïssait les juifs. Il imagina une horrible machination : il fixa le jour de la signature un Chabath ! En plein Chabath, on annonça au commerçant qu'il devait venir signer le contrat.

Le commerçant tournait dans sa maison comme frappé par la foudre. Ses hésitations ne lui laissaient aucun repos. Que faire ? D'une façon ou d'une autre, la situation était tragique. Allait-il signer un Chabath ? C'était inimaginable, c'était une profanation du Chabath en public ! Ne pas signer ? L'argent de beaucoup de personnes allait partir en fumée, entre autres celui des veuves et des orphelins.

Son cœur fondait lorsqu'il pensait à la détresse de ces pauvres gens quand ils viendraient réclamer leur argent. Il était absolument consterné. Et voilà qu'on frappe à la porte. C'était l'employé qui venait l'inviter au bureau du gouvernement. Sans réfléchir, il se leva, la tête agitée de pensées diverses. Totalement incapable de contrôler ses actes, il suivit l'homme comme un automate, s'approcha du fonctionnaire, et signa.

Alors, il se repentit. Tout à coup, il se rendit compte de ce qu'il avait fait. Un tremblement le saisit, et il s'évanouit... Les employés mirent de longues minutes à le ramener à lui. Certes, il avait repris conscience, mais il ne savait pas exactement ce qui se passait autour de lui, et sa mémoire lui faisait quelque peu défaut.

Il ne se remit que lentement. Quand il quitta le lit, il était encore faible. Il ne revint jamais à son état antérieur. Il cessa de voir les gens, et ne sortit plus de chez lui que pour la prière en commun. Il ne retourna plus à ses affaires. Une seule chose l'occupait : rendre tout l'argent qu'on lui avait confié en dépôt. Au bout de quelques mois, il mourut de chagrin et d'angoisse.

Quand son âme monta en haut, une discussion s'éleva au tribunal céleste : les mérites de sa générosité allaient-ils suffire à expier le grave péché d'une profanation du Chabath en public, ou bien devait-il d'abord être puni de sa faute ? Les avis étaient partagés au Ciel, et il fut finalement décidé de confier la sentence en bas : ce qui serait décidé sur terre serait exécuté en haut.

« Le Rav est l'un des piliers de la halakhah à notre époque », dit le tsaddik à celui qui était assis en face de lui et l'écoutait attentivement, « qu'il se prononce ».

A présent, le Rav comprenait l'urgence de la situation. Il examina le cas en profondeur. Après avoir réfléchi longtemps, en tenant compte des opinions des décisionnaires, il énonça le verdict suivant :

« Il lui était évidemment interdit de profaner le Chabath pour éviter une perte d'argent. Malgré tout, on ne peut pas le juger simplement comme un profanateur du Chabath. Pendant toute sa vie, jamais il n'a commis une faute dans le but de gagner de l'argent. Ce qui s'est passé, c'est qu'il se souciait de l'argent des benei Israël, et c'est pour eux qu'il s'est laissé entraîner. Il a déjà reçu son châtimeur par ce qu'il a souffert en ce monde. Maintenant, il est quitte de toute punition, et sa place est au Gan Eden. »

Un sourire de satisfaction s'étendit sur le visage du tsaddik. « Béni soit celui qui donne de Sa sagesse à ceux qui Le craignent », dit-il avec satisfaction. « Au tribunal céleste, on a accepté le verdict et on fait déjà rentrer l'âme de ce juif dans le Gan Eden. Allons à la synagogue, le soleil va bientôt se coucher. »

Un couple juif français avait fait construire un grand bâtiment, investissant dans ce projet une grande partie de son argent.

C'était un bel édifice qui comportait des dizaines de bureaux pour toutes sortes d'activités, ainsi que de grandes salles pour divers rassemblements.

A l'inauguration du complexe, qui a eu lieu la veille de la grande ouverture, ont assisté plus de mille personnes. Et l'on estimait que le lendemain, à l'occasion de la grande ouverture, le nombre de participants atteindrait les cinq mille personnes ou plus, majoritairement des juifs.

Mais la grande ouverture ne s'est pas passée comme prévu.

Ce matin-là, à sept heures moins le quart – c'est-à-dire seulement une heure et quart avant l'arrivée des invités à la cérémonie d'inauguration, prévue à huit heures – une bonbonne de gaz au sous-sol a explosé, engendrant l'effondrement du bâtiment et sa destruction.

Par miracle, il n'y a eu aucune victime, car le bâtiment était alors vide. Même l'employé qui devait ouvrir les portes à sept heures et préparer les lieux pour le rassemblement n'était pas encore arrivé. Grâce à la miséricorde divine, il a ainsi échappé à une mort certaine.

Quelque temps après l'effondrement de cet immeuble, le couple qui en était propriétaire et avait placé dans ce projet tant d'espairs est venu me trouver. La femme m'a demandé, sur un ton de protestation envers Hachem, pourquoi Il leur avait fait cela. Il y avait déjà plusieurs choses qu'ils avaient entreprises, et comme si le Satan s'en était mêlé, cela ne réussissait jamais. Quelque temps auparavant ils avaient acheté une voiture neuve, et dès l'un des premiers déplacements ils avaient reçu une amende très lourde. Quand ils avaient voulu ouvrir un nouveau commerce, le mari avait été emprisonné, et maintenant, quand ils avaient enfin réussi à réaliser l'affaire de leur vie, tout s'était écroulé sans qu'il en reste la moindre trace.

Je lui ai répondu n'avoir jamais rencontré quelqu'un ayant autant de contestations vis-à-vis des actions de D.

Puis j'ai essayé de leur expliquer qu'au lieu de se plaindre de l'attitude de Hachem, ils devraient plutôt Le remercier pour tout le bien et les bontés qu'Il leur avait accordés.

Je leur ai dit de louer D. pour l'immense miracle grâce auquel l'explosion n'avait fait aucune victime. En effet, si elle s'était produite lors de la cérémonie, eux-mêmes ainsi que de nombreuses autres personnes auraient été tués ou blessés par l'explosion ou l'effondrement du bâtiment, laissant derrière eux veuves et orphelins, que D. nous en préserve.

J'ai même ajouté qu'au vu de la façon dont ils avaient été sauvés, ils devraient organiser un repas de reconnaissance à D., Qui, dans Sa grande miséricorde, les avait laissés en vie. Ils n'avaient certainement pas à critiquer Ses actions, ni à renier Son immense bonté.

Chaque épreuve ou difficulté que D. nous envoie contient un grand bien. Parfois, il est facile de voir le bien caché dans l'épreuve, mais parfois, il nous est difficile de le déceler. Malgré tout, nous devons être convaincus que tout ce que Hachem fait pour nous est pour notre bien ! A nous de rechercher ce bien, puis de remercier D. et de Lui en être immensément reconnaissants.

Au moment de la grande guerre entre l'Espagne et le Maroc, Rabbi 'Haïm, que son mérite nous protège, avait 78 ans. Un jour, le tsaddik se mit devant la porte qui menait à la rue des juifs à Mogador, et il dit : « Celui qui me sauvera et me fera sortir de la ville pour échapper à la guerre, le monde à venir lui est promis. »

Auprès du Rav se tenait un juif du nom d'Ouzi Aukha. Il entendit ces paroles, et dit immédiatement à Rabbi 'Haïm : « Ce que le Rav désire, je le ferai immédiatement. »

Effectivement, il prit le Rav avec lui et le conduisit en dehors de la ville, à un endroit sûr. Il fut ainsi sauvé des combats qui se déroulaient aux alentours.

Après avoir conduit le Rav, Ouzi Aukha sortit vers les puits pour boire de l'eau. Quand il descendit au puits, il y trouva un trésor d'argent, d'or et de pierres précieuses. C'était l'un des trésors que les habitants avaient jetés à ce moment-là dans les puits pour pouvoir les récupérer après la guerre, afin de pouvoir continuer à gagner leur vie honorablement.

Ouzi se réjouit beaucoup d'avoir trouvé ce trésor précieux, et l'emmena là où se trouvait Rabbi 'Haïm pour lui raconter ce qu'il avait trouvé.

Quand il arriva, le tsaddik lui dit :

« C'est ta récompense en ce monde-ci, mais cela ne s'arrête pas là, car comme tu m'as sauvé, le capital t'est gardé dans le monde à venir, comme je te l'ai promis. »

Effectivement, ses descendants racontent qu'il s'est beaucoup enrichi à partir de là, et s'est accompli en lui le verset « Il élève le pauvre des détritissés », ainsi que « le capital lui est gardé pour le monde à venir ». Il a aussi vécu très vieux, tout cela par le mérite de cette mitsva qu'il avait faite, de sauver Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, des menaces de la guerre. (« Chenot 'Haïm »)

## Garde ta Langue

### Un homme âgé et un érudit

Quiconque raconte du lachon hara sur un homme âgé, même s'il est ignorant, ou sur un érudit, même s'il est jeune, transgresse l'injonction « Honore la personne du vieillard [ou : de l'érudit] », qui est la mitsva de le respecter et de l'honorer.

Et s'il médite d'un vieillard érudit, il transgresse cet interdit deux fois.

### « Aharon étendit ses mains vers le peuple et le bénit » (9, 22)

« Il les bénit » : « Il s'agit de la bénédiction des cohanim : « Que Hachem te bénisse, que Hachem éclaire Sa face, que Hachem lève Sa face... » (Rachi). Sifteï 'Hakhamim demande pourquoi, après avoir dit que cela représente la « birkat cohanim », Rachi a détaillé l'ordre de cette bénédiction, pourtant connue de tous.

Dans son livre « Har Tsvi », le Rav Tsvi Pessa'h Frank précise : contrairement à la birkat cohanim mentionnée clairement dans la parachat Nasso, ici, elle n'avait pas encore été donnée (comme l'explique le Ramban). Mais Aharon a choisi lui-même de bénir le peuple, puis D. l'a approuvé et lui a donné l'ordre de bénir Son peuple Israël avec amour par les mêmes bénédictions qu'Aharon avait choisies.

Nous comprenons à présent pourquoi Rachi a détaillé la bénédiction des cohanim : « Que Hachem te bénisse, que Hachem éclaire Sa face, que Hachem lève Sa face... » Bien que cette bénédiction n'ait pas encore été donnée, Aharon a pensé bénir le peuple de cette façon.

### « Aharon se tut » (10, 3)

Rabbi Avraham Neshet rapporte dans son ouvrage « Pir'hei Chochana » une explication appropriée à l'expression « Aharon se tut » (vayidom), telle qu'il l'a entendue de la bouche du 'Hafets 'Haïm. La question se pose sur l'emploi du terme « vayidom » pour « se taire » au lieu du mot « hé'hérich », plus couramment utilisé.

Même lorsque quelqu'un se tait (ma'harich), on peut deviner son humeur grâce aux expressions de son visage. En revanche, on ne peut déceler aucune expression sur un objet inanimé (domem), puisque son aspect ne révèle pas son intérieur.

Le niveau d'Aharon était tel qu'à ce moment-là, il était comme « inanimé » : on ne pouvait déceler sur son visage aucun signe de souffrance ou de deuil, même par un changement de physiologie : elle ne s'est pas altérée, et aucun nuage n'est passé sur son visage.

### « Aharon se tut » (10, 3)

Il est dit dans le midrach Pelia : « Aharon se tut. » Qu'aurait-il dû dire ? « Au huitième jour, on circonciera l'excroissance de l'enfant. »

Rabbi Yéhonatan Eibeschutz explique le lien entre la mitsva de la circoncision et l'histoire de Nadav et Avihou. Nos Sages ont demandé (Nida 31b) : « Pourquoi la Torah a-t-elle ordonné d'effectuer la circoncision à huit jours ? » « Pour éviter que tout le monde soit content, à l'exception des parents, qui seront tristes. » Il semble donc que la Torah veille à préserver la joie de chacun.

Or ici, c'était un moment de joie pour tout le peuple d'Israël, comme il est dit (ibid. 9, 24) : « Tout le peuple jeta des cris de joie. » Et soudain s'est produit ce malheur, avec la mort des deux fils d'Aharon. Celui-ci avait donc un argument à présenter devant D. : tout comme pour la circoncision, la Torah avait évité que tous soient joyeux à l'exception des parents, il aurait été convenable

de ne pas provoquer la mort de ses deux fils, afin de ne pas porter atteinte à la joie du moment.

Voilà ce qu'il aurait dû dire : « Au huitième jour, on circonciera l'excroissance de l'enfant » pour que la joie des parents soit complète.

### « A vos frères, à toute la maison d'Israël, de pleurer ceux qu'a brûlés Hachem » (10, 6)

S'ils pleurent, c'est une mitsva. Et s'ils ne pleurent pas, D. ne se mettra pas en colère contre eux, comme à propos de la déchirure des vêtements pour un mort.

On peut expliquer la précision de « qu'a brûlés Hachem » d'après le verset (Chabbat 105b) : « Quiconque pleure et prend le deuil sur un homme juste voit toutes ses fautes être pardonnées, et il ne pleurera plus. » C'est à cela que fait allusion la phrase « qu'a brûlés Hachem » : s'ils pleurent sur ceux qu'a brûlés Hachem, Il ne brûlera plus rien.

Rabbi Haïm Ben Attar

## A la lumière de la Paracha

### Il y a un silence qui est un aveu

« Moché dit à Aharon : c'est ce que Hachem a dit de dire : Je me sanctifierai par ceux qui Me sont proches, et devant tout le peuple Je serai honoré, et Aharon se tut. »

Les Sages ont dit (Vayikra Rabba 12, 2) : Moché a dit à Aharon, mon frère ! Au Sinaï, il m'a été dit : Je dois sanctifier cette demeure, et Je la sanctifierai par un homme grand ; je croyais qu'il s'agissait de toi ou de moi, à présent tes deux fils sont plus grands que toi et moi. Quand Aharon entendit que ses fils craignaient le Ciel, il se tut et reçut une récompense pour son silence. D'où savons-nous qu'il s'est tu ? De ce qui est écrit (Vayikra 10, 3) : « Et Aharon se tut. » D'où savons-nous qu'il a eu une récompense pour son silence ? Il a mérité que la Parole s'adresse à lui, ainsi qu'il est dit (Vayikra 10, 8) : « Hachem parla à Aharon. »

Il y a donc des cas où l'homme reçoit une récompense pour son silence, ainsi qu'il est dit dans la Guemara (Zeva'him 115b) sur le verset « un temps pour se taire et un temps pour parler » (Kohélet 3, 7) : parfois on se tait et on reçoit une récompense de son silence. Et pourquoi Aharon s'est-il tu ?

Parce que ce que disait Moché lui plaisait davantage que ce qu'il disait lui-même. Il s'est tu en signe d'assentiment, c'est pourquoi il a reçu une récompense pour ce silence, afin que les bnei Israël voient et apprennent de lui.

Moché aussi a fait la même chose quand il s'est fâché contre les fils d'Aharon, ainsi qu'il est dit (Vayikra 10, 16-20) « Il se fâcha contre Elazar et Itamar, les fils restants d'Aharon », et il a accepté les paroles de son frère Aharon, comme il est dit à ce propos « Aharon dit à Moché : ils ont offert leurs sacrifices expiatoires aujourd'hui » etc. Qu'est-ce qui est dit immédiatement ensuite ? « Moché entendit et cela lui plut », il a entendu et s'est tu, il a accepté ce que disait Aharon là où les paroles de son frère lui paraissaient préférables aux siennes.